

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 7 décembre 2021

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4041-2018. Phase 2.
Option tarifaire GDP-Affaires d'Hydro-Québec Distribution (HQD).
**Information par *Stratégies Énergétiques (S.É.)* sur le déroulement des deux
pourvois d'Hydro-Québec en Cour supérieure à l'encontre de décisions rendues
par la Régie de l'énergie au Dossier R-4041-2018.**

Chère Consœur,

**LE POURVOI NO. 1 D'HYDRO-QUÉBEC EN COUR SUPÉRIEURE
(HYDRO-QUÉBEC C. RÉGIE DE L'ÉNERGIE, C.S.M. 500-17-113361-201)**

Par courtoisie, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* informe la Régie et les participants que l'audience en Cour supérieure au dossier *Hydro-Québec c. Régie de l'énergie*, C.S.M. 500-17-113361-201, relatif à la *Demande en contrôle judiciaire* d'Hydro-Québec à l'encontre de la **Décision D-2020-095** (*décision sur l'interprétation du droit transitoire quant à la compétence de la Régie de statuer sur le « GDP Affaires » à titre de tarif*) aura lieu devant l'Honorable Judith Harvie, j.c.s. les 8, 9 et 10 décembre 2021.

Nous déposons sous pli la *Demande remodifiée* du 3 décembre 2021 d'Hydro-Québec à cet égard ainsi que des lettres complémentaires du 24 novembre 2021 et du 6 décembre 2021 de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* auprès de la Cour.

**LE POURVOI NO. 2 D'HYDRO-QUÉBEC EN COUR SUPÉRIEURE
(HYDRO-QUÉBEC C. RÉGIE DE L'ÉNERGIE, C.S.M. 500-17-119238-213)**

Nous déposons également la copie d'une nouvelle *Demande en contrôle judiciaire* logée par Hydro-Québec en Cour supérieure au dossier *Hydro-Québec c. Régie de l'énergie*, C.S.M. 500-17-119238-213, en date du 2 décembre 2021, à l'encontre de la partie de la **Décision D-2021-141** qui a octroyé à des intervenants une partie de leurs frais intérimaires pour les travaux effectués en lien avec le « *pourvoi no. 1* » susdit en Cour supérieure, durant la période du 26 août 2020 au 8 avril 2021. Cette demande est présentable le 5 janvier 2022. Note : Nous invitons à ne pas utiliser les adresses des parties indiquées à cette *Demande* car au moins celles du GRAME et de SÉ sont erronées et les adresses d'au moins deux autres parties sont incomplètes.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', with a long horizontal flourish underneath.

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie.